



## *La progression du Grand Paris*

### ***Bilan d'avancement des mesures***

*Bilan en date du 31 décembre 2015*



*CIM du 13 octobre 2014 « le Grand Paris, le temps des réalisations »*

*CIM du 14 avril 2015 « Réussir ensemble le Grand Paris »*

*CIM du 15 octobre 2015 « Grand Paris, capitale du 21<sup>ème</sup> siècle »*



Alors que se crée la Métropole du Grand Paris, que naissent, en grande couronne, des intercommunalités renforcées ... mesurons le chemin parcouru ! Le chemin parcouru ensemble – Etat, collectivités, acteurs publics et privés – au service de la cohésion territoriale, de l'attractivité, de la croissance, de l'emploi.

Les trois comités interministériels que j'ai présidés en un an ont permis d'accélérer, de décloisonner, mais surtout de donner un cap à la construction du Grand Paris.

Le Grand Paris Express entre en phase de travaux. La modernisation des transports existants avance tous les jours : l'ouverture de la gare Rosa Parks sur le RER E, dans le 19<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, en témoigne.

Les mesures en faveur de la construction de logements portent leurs fruits : l'objectif de 70 000 nouveaux logements par an est à portée de main. Les futurs contrats et opérations d'intérêt national (CIN et OIN), l'aide aux maires bâtisseurs ainsi que les prêts Gaïa de la Caisse des Dépôts récemment entrés en vigueur encourageront cette dynamique. Toute l'Ile-de-France est en mouvement, et une attention particulière est accordée à l'amélioration du cadre de vie dans les quartiers populaires, grâce au nouveau programme de rénovation urbaine et aux contrats de ville signés.

Les projets Paris-Saclay et Campus-Condorcet, qui regroupent sur un même site des établissements universitaires, de recherche, des entreprises, des centres de formation pour créer une émulation collective permettront à l'Ile-de-France de jouer plus encore son rôle de capitale étudiante – alors que Paris est déjà l'une des cinq métropoles mondiales les plus attractives dans ce domaine.

Les acteurs du développement économique travaillent pour développer l'attractivité internationale du Grand Paris et créer davantage d'emplois grâce à des « plateformes d'emploi ».

Dans le domaine culturel, aussi, les avancées sont là : la mise en œuvre du pass-culture se prépare, de grands établissements culturels se jumèlent avec des zones de sécurité prioritaires (ZSP). La création d'un fonds de dotation a été approuvée par le conseil de surveillance de la société du Grand Paris, dans le cadre du projet culturel du Grand Paris Express.

La candidature aux Jeux olympiques et paralympiques, comme celle de l'Exposition universelle, doivent enfin être l'occasion pour tous les habitants du Grand Paris de se mobiliser autour de projets communs.

Mesurons le chemin parcouru pour les habitants de Paris, de la métropole naissante et de la région Ile-de-France ... Et préparons-nous à intensifier encore nos efforts pour l'année à venir !

Manuel VALLS  
Premier ministre



# Suivi des mesures des Comités interministériels du Grand Paris

## Volet I – Porter les infrastructures au niveau d’une métropole mondiale

### Axe 1. Moderniser et développer le réseau de transport

Un Grand Paris au bénéfice des parisiens et des franciliens, c’est avant tout un réseau de transport amplifié, sécurisé et rendu plus confortable. Jamais depuis la création du métro parisien un tel effort n’a été engagé. Près de 35 milliards d’euros seront investis d’ici 2030 avec notamment la RATP, la SNCF, la SGP pour l’amélioration des lignes existantes et la création de lignes nouvelles. Une révolution dans les transports collectifs est en marche au service des franciliens et des millions de visiteurs du Grand Paris.

Les déplacements routiers ne sont pas oubliés : de nombreuses opérations majeures de remise à niveau des autoroutes et de traitement de points de compression sont en cours.

Mesures	Point d’avancement
<b>Le Grand Paris Express</b>	
<p><b>Grand Paris Express</b> : Poursuivre la mise en œuvre des :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ligne 14 vers Saint-Denis au Nord, vers Orly au Sud,</li> <li>- ligne 15 en rocade,</li> <li>- ligne 16 sur l’Est,</li> <li>- ligne 16 / 17 en direction de Roissy</li> <li>- ligne 18</li> </ul>	<p><b>Réalisé :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuite des acquisitions foncières</li> <li>- Prolongement ligne 14 nord : intervention des deux tunneliers en cours depuis l’automne 2015</li> <li>- Ligne 15 sud : travaux préparatoires lancés</li> <li>- Signature d’un prêt de la Caisse des Dépôts et de la BEI de 4 milliards d’euros dont une 1ère tranche de 1 milliard de prêts croissance verte (au taux du livret A plus 0,75 %, soit actuellement 1,75%)</li> <li>- 800 millions d’euros de dépenses en 2015 par la SGP</li> <li>- Validation des dossiers d’investissement de toutes les lignes : le conseil de surveillance de la Société du Grand Paris a approuvé le vendredi 13 novembre 2015 les trois dernières opérations d’investissement pour un montant total de plus de 8 milliards d’euros : ligne 17 Nord (du Bourget RER au Mesnil-Amelot) ligne 15 Est (de Saint-Denis Pleyel à Champigny) ligne 18 (d’Orly à Versailles).</li> </ul> <p><b>Prochaines étapes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Début des travaux de construction des gares des lignes 14 Nord et 15 Sud</li> <li>- Enquêtes préalables aux déclarations d’utilité publique (DUP) avant fin 2016 pour toutes les lignes du GPE</li> </ul>
<b>Le plan de mobilisation pour les transports</b>	
<p><b>Assurer le portage des opérations du plan de mobilisation pour les transports par une gouvernance partenariale</b></p>	<p><b>Réalisé</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- CPER Ile-de-France 2015 – 2020 signé le 9 juillet 2015 permet un investissement de 7,5 milliards d’euros dans les transports collectifs urbains (tous financeurs confondus)</li> <li>- Validation par le conseil de surveillance de la Société du Grand Paris de sa participation pour plusieurs opérations majeures</li> <li>- Engagement de 1,2 milliard d’euros pour les opérations de transports urbains en 2015 par l’ensemble des partenaires</li> </ul>

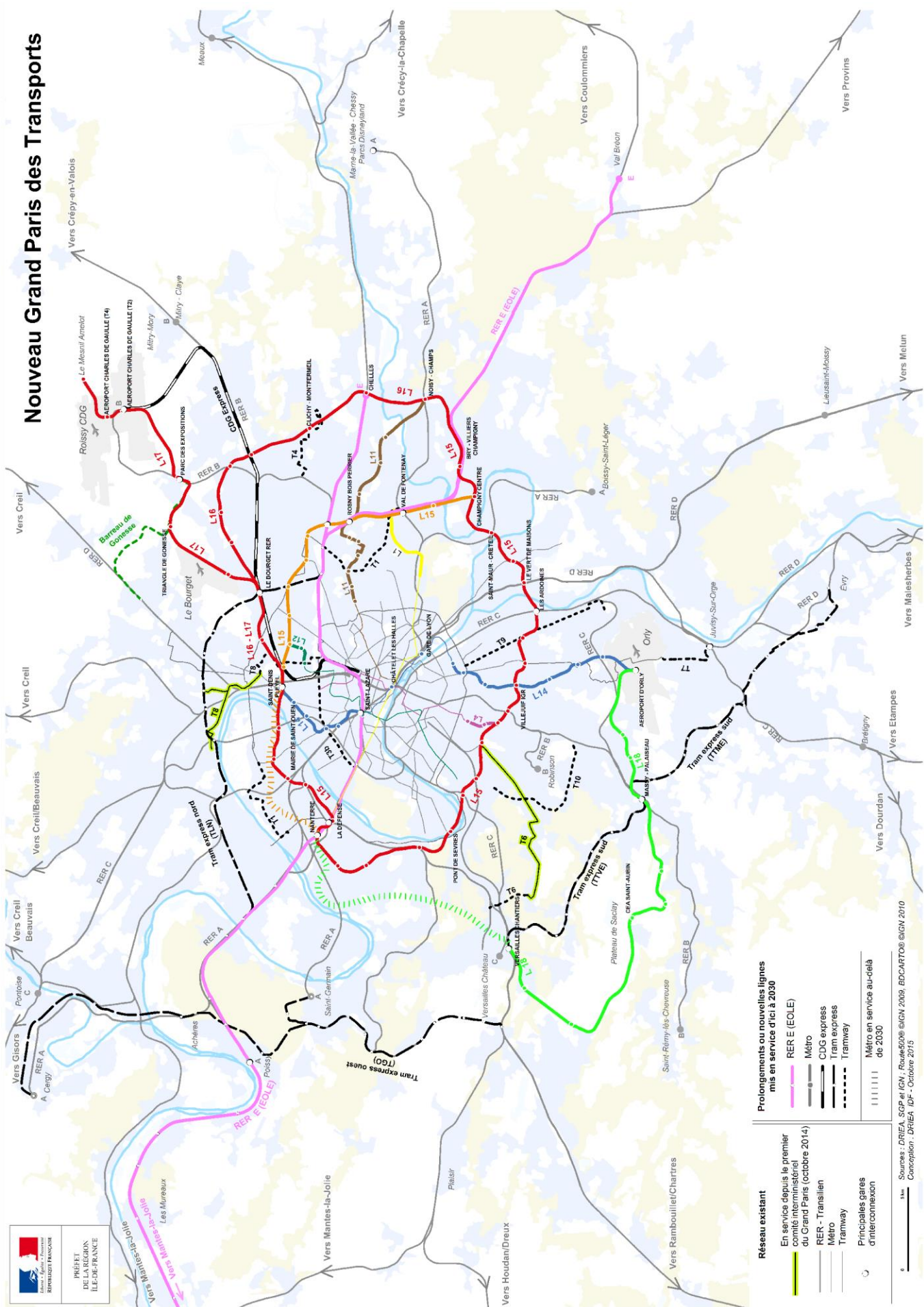
<p><b>Renforcer le réseau de métro existant :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prolongement de la ligne 4 au sud (Montrouge, Bagneux)</li> <li>- Prolongement de la ligne 12 au nord (Aubervilliers)</li> </ul>	<p><b>Réalisé</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le chantier du prolongement sud de la ligne 4 est officiellement lancé le 8 juillet 2015</li> </ul> <p><b>Prochaines étapes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en service en 2019 pour la ligne 12</li> <li>- Mise en service 2020 pour la ligne 4</li> </ul>
<p><b>Lancer le chantier du prolongement du métro ligne 11</b></p>	<p><b>Réalisé :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Validation par le conseil de surveillance de la Société du Grand Paris de sa participation</li> </ul> <p><b>Prochaines étapes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en signature du protocole de financement</li> <li>- Objectif : mise en service 2023</li> </ul>
<p><b>Renforcement des lignes RER existantes :</b> travaux d'amélioration des RER A, B, C et D et transiliens</p>	<p><b>Réalisé :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration des RER A, B, C et D en cours</li> <li>- Etude et financement des travaux de modernisation des gares d'Auber, de Bussy -Saint-Georges, de Vincennes, d'Ivry et de maison Alfort</li> <li>- Les schémas directeurs des lignes de Transilien H et R ont fait l'objet de financements en 2015</li> </ul> <p><b>Prochaines étapes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuites de la mise en œuvre des schémas directeurs des RER A, B, C et D : création d'installations de retournement à Etoile et à Chessy, aménagement d'une 4ème voie en gare de Cergy-le-Haut sur le RER A, amélioration de la signalisation, reconfiguration du plan de voie à Saint-Rémy-lès-Chevreuse et création d'un tiroir de retournement à Orsay sur le RER B.</li> </ul>
<p><b>Prolongement et création de nouveaux tramways :</b> prolongements T1 à l'ouest, T1 à l'Est, T3 porte d'Ansières, T6 Chatillon-Viroflay, T7 Villejuif-Juvisy phase 2, T9 Paris-Orly-ville, T10 Antony-Clamart T4 : calendrier de prolongement du tramway T4 sera tenu, permettant d'achever l'infrastructure en 2018. Tram-Train Massy-Evry, tangentielles Nord et Ouest</p>	<p><b>Réalisé :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Tramway T6 en service</li> <li>- Tramway T1 vers l'ouest à Colombes engagement des acquisitions foncières</li> <li>- Les travaux de dévoiement des réseaux sont en cours pour le débranchement du T4 vers Clichy et Montfermeil</li> <li>- Tramway T7 poursuite des acquisitions foncières et engagement des premiers travaux de prolongement</li> </ul> <p><b>Prochaines étapes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en service progressive des projets : T6, TanN</li> <li>- Prochains travaux : T1 à l'ouest, TTME, TanO</li> <li>- (financement du T9 à l'étude)</li> </ul>
<p><b>Poursuivre le projet EOLE</b></p>	<p><b>Réalisé :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Engagement de l'Etat, du conseil Régional et de la SGP sur 2015-2020 dans le cadre du CPER</li> <li>- Validation du conseil de surveillance de la SGP du financement attendu de un milliard d'euros (études, ingénierie, acquisitions, marché Nextéo...)</li> <li>- Lancement du marché Nextéo avec pour objectif l'amélioration de la fréquence en agissant sur la signalisation et le matériel roulant</li> <li>- Poursuite des procédures préalables aux chantiers : l'enquête publique a reçu un avis favorable à l'automne</li> <li>- Actualisation du mandat de négociation du PRIF</li> <li>- Mise en service de la gare Rosa Parks le 13 décembre 2015</li> </ul> <p><b>Prochaines étapes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Finalisation des négociations sur le plan de financement global avec les autres partenaires en vue d'une signature au premier semestre 2016</li> </ul>

Le projet CDG-Express	
<b>Concrétiser la liaison CDG Express</b>	<b>Réalisé :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Création d'une société d'étude entre ADP et SNCF réseau</li> <li>- Nomination d'un coordonnateur interministériel</li> </ul> <b>Prochaines étapes :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Publication de l'ordonnance et transformation de la société d'étude en société de projet début 2016</li> <li>- Enquête publique au premier semestre 2016 en vue d'une déclaration d'utilité publique modificative</li> <li>- Poursuite des études techniques visant notamment à assurer la bonne insertion urbaine du projet et la robustesse des lignes existantes</li> </ul>
L'offre de transports collectifs	
<b>Améliorer le niveau de service offert :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Investir dans le matériel roulant</li> <li>- Accroître l'offre de transport</li> </ul>	<b>Réalisé :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nouveaux contrats pluriannuels STIF/RATP et STIF/SNCF validés lors du conseil du STIF le 7 octobre, et par les conseils d'administration de la SNCF et la RATP représentant au total 20 milliards d'euros d'investissement d'ici 2020 (maintenance, renouvellement et modernisation des infrastructures du réseau et du matériel roulant)</li> <li>- A noter : démarrage du chantier de renouvellement des voies et du ballast sur le tronçon central du RER A</li> </ul>
<b>Utiliser les (nouvelles) infrastructures pour le déploiement numérique :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Déployer la 3G /4G sur l'ensemble du métro et du RER</li> <li>- Offrir un accès sans fil à très haut débit dans les principales gares franciliennes (cf. Axe 4)</li> </ul>	<b>Réalisé :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Couverture par la RATP de la ligne A du RER et de la ligne 1 en 3 G et 4 G</li> </ul> <b>Prochaines étapes :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation de la stratégie "digitale" de la SGP lors d'un prochain Conseil de Surveillance (conseil du 10 mars si possible)</li> <li>- Poursuite du plan de déploiement de la RATP afin de couvrir en 3G/4G l'ensemble des lignes de métro à l'horizon 2017</li> </ul>
<b>Assurer l'intermodalité autour des gares du Grand Paris</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Coordonner tous les acteurs des transports pour ajuster au mieux l'ensemble du système de déplacement autour de chaque gare avec l'arrivée du nouveau métro</li> </ul>	<b>Réalisé :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sur 68 gares, les 54 gares ayant une fonction « pôle » se sont vu désigner ou "identifier" des pilotes de pôle</li> <li>- Avancement des études (jusqu'à 100 000 euros par gare) : 17 conventions ont été signées ou en cours de signature</li> <li>- Remise du rapport du CGEDD</li> </ul> <b>Prochaines étapes</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Achèvement des études et poursuite des comités de pôle</li> </ul>
<b>Garantir les interconnexions entre les lignes nouvelles de métro et le réseau ferroviaire existant</b>	<b>Réalisé :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuite des études sur l'ensemble des tronçons, en fonction des calendriers des projets. Pour la ligne 15 sud, les études de projet sont en cours de finalisation pour un démarrage des travaux d'interconnexion en 2016</li> </ul>
<b>Lutter contre la fraude, les incivilités et l'insécurité</b>	<b>Réalisé :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en œuvre des contrats STIF/RATP et SNCF avec le déploiement des agents</li> </ul> <b>Prochaines étapes</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation du projet de loi Savary permettant le renforcement des moyens de contrôle</li> </ul>

Les autoroutes	
<p><b>Poursuivre la remise à niveau des autoroutes et voies rapides en Ile-de-France</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Entretien</li> </ul>	<p><b>Réalisé :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- En cours, 15 millions d'euros ont été dépensés fin 2015 pour nettoyer et remettre à niveau les autoroutes, notamment pour l'accès aux aéroports</li> <li>- Déchets : Campagne de sensibilisation lancée mi-novembre, achèvement de la seconde phase du programme le 27 novembre 2015 (40 000 tonnes de déchets ramassés)</li> </ul> <p><b>Prochaines étapes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mobilisation accrue des forces de l'ordre pour constater les infractions</li> <li>- Sensibilisation des acteurs de la filière déchets</li> <li>- Le CGEDD va remettre un rapport sur l'entretien du réseau routier national comprenant des pistes nouvelles de financement en janvier 2016</li> </ul>
<p><b>Poursuivre la remise à niveau des autoroutes et voies rapides en Ile-de-France</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Programme d'infrastructures</li> </ul>	<p><b>Réalisé :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Reprise des chaussées de l'A6 entre Evry et Fleury-en-Bières (55 millions d'euros investis pour une baisse du bruit de 10 dB) et sur l'A104 en Seine-et-Marne et dans le Val-d'Oise</li> <li>- Travaux de requalification lourde de l'A1 achevés en octobre 2015</li> </ul> <p><b>Prochaines étapes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuite du programme de modernisation des tunnels routiers jusqu'en 2018-2019</li> <li>- Doivent être livrés en 2016 les tunnels de Nogent-sur-Marne sur l'A86, d'Orly sur le RD7, d'Italie sur A6b et de Belle-rive sur l'A86</li> </ul>
<p><b>Moderniser les autoroutes en améliorant l'environnement et le cadre de vie :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en œuvre du volet routier du CPER (opérations de réduction des nuisances, d'amélioration de desserte et de traitement de points noirs de congestion)</li> <li>- Programme prioritaire de voies dédiées aux bus pour partager l'usage des autoroutes et voies rapides franciliennes (A1, A3, A6, N104, A10, N118, A12),</li> <li>- Moderniser la gestion dynamique du trafic</li> </ul>	<p><b>Réalisé :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Voie dédiée aux bus sur A6a mise en service en juin 2015</li> <li>- réalisation d'une fresque « street art » dédiée à l'environnement (estampillée COP 21) sur les murs de l'A6a - Porte d'Orléans (entrée du tunnel de Gentilly) – réalisation par l'association Zomeka</li> </ul> <p><b>Prochaines étapes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Signature de la convention de financement pour l'opération de réaménagement du Pont de Nogent et début des travaux</li> <li>- Poursuite des travaux de mise en place d'une régulation d'accès sur A86 et A6</li> <li>- Signer les conventions de financement correspondantes, en particulier celle du bouclage de la Francilienne Nord</li> </ul>






# Nouveau Grand Paris des Transports



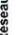

  
**PREFET DE LA REGION ILE-DE-FRANCE**

**Réseau existant**

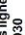


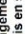
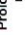
En service depuis le premier comité interministériel du Grand Paris (octobre 2014)

-  RER - Transilien
-  Métro
-  Tramway


Principales gares d'interconnexion



**Prolongements ou nouvelles lignes mis en service d'ici à 2030**

-  RER E (EOLE)
-  Métro
-  CDG express
-  Tram express
-  Tramway

Métro en service au-delà de 2030



Sources : DRIEA, SGP et IGN ; Routes500® ©IGN 2009, BDCARTOS® ©IGN 2010  
 Conception : DRIEA, IDF - Octobre 2015

## Axe 2. Relever le défi du logement

La population du Grand Paris et de la région Ile-de-France évolue : la croissance régulière et les mutations des modes de vie (essor des décohabitations, notamment) ont contribué à la crise du logement. Cette crise évoquée depuis des décennies peut aujourd'hui être surmontée. La construction de logements sociaux atteint des points hauts depuis 2013. L'État et les collectivités locales s'engagent sur la création de nouveaux quartiers grâce à la création des contrats d'intérêt national (CIN) et de nouvelles opérations d'intérêt national (OIN). Par une concertation renforcée entre les établissements publics d'aménagement, les entreprises publiques locales, les sociétés d'économie mixte et les acteurs du secteur privé, la perspective de gagner ensemble la bataille du logement devient une réalité.

Pour la rénovation des quartiers prioritaires de la politique de la ville d'intérêt national, l'ANRU mobilisera 5 milliards sur 200 quartiers, dont 59 en Ile-de-France. De plus, pour les projets d'intérêt régional, 190 millions d'euros ont été alloués à l'Ile-de-France, par l'ANRU. Ils seront complétés par l'effort spécifique de la Région sur les projets d'intérêt régional. Pour les copropriétés dégradées, le Gouvernement a déjà engagé deux opérations de requalification à Clichy-sous-Bois et à Grigny. Deux nouveaux projets spécifiques et ambitieux sont prévus pour Mantes-la-Jolie et Argenteuil.

Enfin, les contrats de ville renouvelés ont tous été signés avant 2016, sur les 77 sites du périmètre de la région. C'est un effort considérable de solidarité au profit de quartiers qui ont tous vocation à participer pleinement de la dynamique du Grand Paris.

Mesures	Plan d'action
<b>Outils d'aménagements</b>	
<p><b>Faciliter la réalisation des grands secteurs d'aménagement en proposant des contrats d'intérêt national (CIN)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Coordonner les interventions de l'ensemble des acteurs dans le cadre d'une gouvernance partagée et efficace</li> </ul> <p><b>Renforcer la mobilisation des opérateurs publics en proposant des opérations d'intérêt national (OIN)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer une gouvernance collégiale renforcée et la mobilisation des opérateurs publics</li> </ul>	<p><b>Réalisé :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réunion de cadrage le 23 novembre (services déconcentrés)</li> </ul> <p>Engagement des travaux pour :</p> <p><u>Création de CIN</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Franges de la Plaine de Montesson</li> <li>- Abords des gares du Transilien (Yvelines)</li> <li>- Site du Panorama (Fontenay-aux-Roses, Clamart)</li> <li>- Charenton-le-Pont</li> <li>- Canal de l'Ourcq</li> <li>- Franges de la forêt de Pierrelaye</li> <li>- Corridor aéroportuaire</li> <li>- Vallée scientifique de la Bièvre (englobant le périmètre de l'OIN Campus Grand Parc)</li> </ul> <p><u>Projets d'extension ou de modification d'OIN</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- OIN Seine Aval -(Mantes-la-Jolie) OIN Saclay ; quartier Camille Claudel (Palaiseau)</li> <li>- OIN La Défense et OIN Seine-Arche</li> <li>- OIN Orly-Rungis - Seine amont</li> </ul> <p><u>Projets de création d'OIN</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Porte sud du Grand Paris</li> <li>- - Champigny-sur-Marne, Villiers-sur-Marne</li> <li>- Sucy-en-Brie, Ormesson, Chennevières (CIN dans un premier temps et discussion pour une OIN ultérieure)</li> <li>- Argenteuil</li> <li>- Territoires de Roissy Nord à vocation strictement économique</li> <li>- Aulnay-sous-Bois et Gonesse, ancien site industriel PSA</li> <li>- Campus Grand Parc - Villejuif</li> </ul>

	<p><u>Territoires sur lesquels les modalités d'accompagnement de l'Etat se poursuivent</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Melun (Villaroche) et Dammarie-Les-Lys (Clos-St Louis) (en vue d'un CIN)</li> <li>- Pantin et Aubervilliers (Zac du Fort) (en vue d'une OIN)</li> <li>- Plaine Commune (CIN dans un premier temps)</li> </ul> <p><b>Prochaines étapes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Signature des CIN avant la fin avril 2016</li> <li>- Décret pour les premiers OIN en Conseil d'Etat au premier semestre 2016</li> </ul>
<p><b>Rénover les outils d'aménagement de l'Etat</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Création de Grand Paris Aménagement ;</li> <li>- Rapprochement avec l'EPAORSA et l'EPA Plaine de France</li> </ul>	<p><b>Réalisé :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Grand Paris Aménagement créé par décret du 31 juillet 2015</li> <li>- Préparation du rapprochement des EPA concernés, en application de la lettre du ministre de tutelle du 19 novembre 2015, en liaison avec les EPA concernés, les élus et les directions générales, et dans le dialogue avec les représentants des personnels des trois établissements</li> </ul> <p><b>Prochaines étapes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Au 1er janvier 2017, Fusion de Grand Paris Aménagement avec l'EPA Plaine de France et formation d'une fédération avec l'EPAORSA</li> </ul>
<p><b>Réorganiser les établissements publics fonciers</b></p>	<p><b>Réalisé :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Création de l'établissement public foncier d'Ile-de-France (EPFIF) par la fusion des EPF au 31 décembre 2015 (décret du 12 mai 2015)</li> <li>- Convocation de l'assemblée spéciale de l'EPFIF</li> <li>- Adoption du budget 2016 : 431,8 millions d'euros</li> </ul> <p><b>Prochaines étapes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Première réunion du conseil d'administration dès la mise en place de la réforme de l'intercommunalité (instances métropolitaines, EPT et nouvelles intercommunalités de grande couronne)</li> </ul>
<p><b>Cession des fonciers publics</b></p>	<p><b>Réalisé :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les cessions de parcelles de l'État représentent 10 % à 15 % de la production annuelle des logements en IDF</li> <li>- Un dispositif de cessions avec décotes pouvant aller jusque la gratuité est pleinement opérationnel</li> <li>- Au 23 septembre 2015, l'État et ses établissements publics de transport affichent 109 terrains en Île-de-France, mobilisables pour la construction de logements, notamment des logements sociaux ( liste consultable sur internet à parti du lien suivant <a href="http://www.driea.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/le-foncier-public-mobilisable-en-ile-de-france-a4385.html">http://www.driea.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/le-foncier-public-mobilisable-en-ile-de-france-a4385.html</a> )</li> </ul> <p><b>Prochaines étapes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuite du travail engagé avec les établissements publics de santé et en particulier avec l'AP-HP</li> </ul>

<b>Aide aux maires bâtisseurs</b>	<p><b>Réalisé :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aide aux maires bâtisseurs : décret publié le 24 juin et arrêté d'application des 23 septembre et 9 novembre 2015. Un mécanisme similaire d'aide « aux territoires bâtisseurs » a été mis en place par le Conseil régional dans le cadre du CPER, et validé par la délibération du 18 juin 2015</li> <li>- L'aide est de 13 millions d'euros au titre du premier semestre 2015 dont 4 millions pour la grande couronne et 9 millions pour la petite couronne</li> <li>- L'aide pour les communes signataires d'un contrat de développement territorial (CDT) ou bénéficiant d'une opération d'intérêt national (OIN) représente 81 % du montant total d'aide versée</li> <li>- Premier versement exécuté le 1<sup>er</sup> décembre 2015</li> </ul>
<b>Procédure intégrée pour le logement pour réduire les délais administratifs</b>	<p><b>Réalisé :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Procédure intégrée pour le logement : décret publié en février 2015</li> </ul>
<b>Habitat privé</b>	
<b>Intervenir de manière renforcée sur les quartiers de copropriétés dégradés</b>	<p><b>Réalisé :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Opération de requalification des copropriétés dégradées d'intérêt national (ORCOD-IN) à Clichy-sous-Bois créée par décret du 28 janvier 2015 et première convention avec les partenaires signée le 7 juillet 2015 pour le quartier du Bas-Clichy</li> </ul> <p><b>Prochaines étapes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ORCOD-IN Grigny 2 : décret attendu début 2016</li> <li>- ORCOD-IN Mantes-la-Jolie : décidée</li> <li>- ORCOD-IN Argenteuil : décidée</li> </ul>
<b>Appel à projet contre l'habitat indigne</b>	<p><b>Réalisé :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Appel à projet lutte contre l'habitat indigne (19 territoires retenus) : 16 conventions de mise en œuvre d'ores et déjà signées : Alfortville, Argenteuil, Aubervilliers, Corbeil-Essonnes, La Courneuve, Gennevilliers, Ivry-sur-Seine, Juvisy-sur-Orge, Melun, Montereau-Fault-Yonne, Les Mureaux, Nanterre, Pantin/Le Pré-Saint-Gervais, Saint-Ouen, Stains, Villiers-le-Bel</li> </ul> <p><b>Prochaines étapes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Signature des conventions restantes : Bezons, Pierrefitte-sur-Seine, Vitry-sur-Seine</li> </ul>
<b>Quartiers sensibles - Programme national de renouvellement urbain</b>	
<b>L'achèvement des opérations du programme national de rénovation urbaine (PNRU)</b>	<p><b>Réalisé :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Derniers engagements de ce programme : 500 millions d'euros de crédits engagés en 2015, soit la moitié des engagements nationaux</li> <li>- Tous les avenants de clôture sont signés au 31 décembre 2015</li> </ul>

**Lancer les opérations régionales du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU)**

**Réalisé :**

- 102 quartiers en NPNRU en Ile-de-France comprenant :
  - 59 opérations nationales de l'ANRU en Ile-de-France
  - 43 opérations d'intérêt régional actées dans le CPER Ile-de-France signé le 9 juillet 2015, cf. liste ci-après :

**Paris**

- *Bédier – Boutroux - Oudiné – Chevaleret, 13ème arrondissement*
- *Goutte d'Or, 18ème arrondissement*
- *Porte Montmartre - Porte Des Poissonniers – Moskova Porte de la Chapelle - Charles Hermite, 18ème et 19ème arrondissements*
- *Stalingrad Riquet, 19ème arrondissement*

**Seine-et-Marne**

- *Les Deux Parcs-Luzard, Noisiel, Champs-sur-Marne,*
- *L'Arche Guedon, Torcy,*
- *Lugny Maronniers - Résidence du Parc, Moissy-Cramayel,*
- *Centre-Ville - Quartier De L'Europe, Savigny-le-Temple,*

**Yvelines**

- *Bois de L'Etang, La Verrière*
- *Noe-Feucherets, Chanteloup-les-Vignes*
- *Centre-Sud, Limay*
- *Valibout, Plaisir*

**Essonne**

- *Bel Air – Rocade, Longjumeau,*
- *Le Canal, Courcouronnes,*
- *Le Plateau, Ris-Orangis*
- *La Croix Blanche, Vigneux-sur-Seine,*
- *La Prairie De L'Oly, Vigneux-sur-Seine, Montgeron,*
- *Plateau De Guinette, Étampes,*

**Hauts-de-Seine**

- *Cité Jardins, Châtenay-Malabry,*
- *Chemin De L'île, Nanterre,*
- *Bac D'Asnières – Beaujon, Clichy,*
- *Petit Nanterre, Nanterre,*

**Seine-Saint-Denis**

- *Blanqui, Bondy,*
- *Bel Air - Grands Pêcheurs - Ruffins - Le Morillon, Montreuil,*
- *Béthisy, Noisy-le-Sec,*
- *Sept Arpents – Stalingrad, Pantin, Le Pré-Saint-Gervais,*
- *Marnaudes - Fosse Aux Bergers - La Sablière, Villemomble, Bondy,*
- *Centre-Ville, Épinay-sur-Seine,*
- *Michelet - Les Puces – Debain, Saint-Ouen,*
- *Rougemont, Sevrans,*
- *Tremblay Grand Ensemble, Tremblay-en-France,*
- *Parc De La Noue - Picasso - Pasteur - Europe – Merisiers, Villepinte,*

**Val-de-Marne**

- *La Haie Griselle - La Hêtraie, Boissy-Saint-Léger, Limeil-Brévannes,*

	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ <i>Gagarine, Ivry-sur-Seine,</i></li> <li>○ <i>Péri - Schuman Bergonié, Gentilly, Le Kremlin-Bicêtre, Arcueil,</i></li>   <li>○ <i>La Redoute (Le Fort-Michelet) - Les Larris, Fontenay-sous-Bois, Val d'Oise</i></li> <li>○ <i>Brigadières - Henri Barbusse, Argenteuil, Bezons,</i></li> <li>○ <i>Axe Majeur – Horloge, Cergy,</i></li> <li>○ <i>La Sébille, Cergy,</i></li> <li>○ <i>Marcouville, Pontoise, Osny,</i></li> <li>○ <i>Bas Des Aulnaies - Carreaux Fleuris - Fontaine Bertin, Sannois, Franconville,</i></li> <li>○ <i>Carreaux - Fauconnière - Marronniers - Pôle Gare, Arnouville-lès-Gonesse, Gonesse, Villiers-le-Bel,</i></li> <li>○ <i>Rosiers Chantepie, Sarcelles.</i></li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'avance financière de 5,7 millions d'euros pour les études a été validée et les crédits répartis</li> <li>- 15 protocoles signés en décembre 2015</li> </ul> <p><b>Prochaines étapes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuivre avec les élus les démarches pour définir précisément les opérations, et permettre l'élaboration d'un projet de plan de financement global impliquant l'État, la Région mais aussi les différentes collectivités territoriales infra-régionales et les bailleurs sociaux.</li> <li>- Signature des protocoles avant fin juin 2016</li> </ul>
<p><b>Coordonner des projets urbains ambitieux autour des quartiers de gare et des projets de rénovation urbaine (PRU)</b></p>	<p><b>Réalisé :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Signature de la convention avec la SGP le 4 décembre 2015 portant sur le partage des données et la coordination des actions liées aux projets ANRU autour des gares</li> </ul> <p><b>Prochaines étapes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en œuvre de la convention SGP / ANRU</li> </ul>
<p><b>Contrats de mixités, prêts...</b></p>	
<p><b>Généralisation des contrats de mixité sociale avec les communes carencées SRU :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Généraliser la signature de contrats de mixité sociale et, en tous cas, exiger de toutes les communes carencées la signature d'un contrat de mixité sociale permettant d'identifier les moyens mobilisés par la commune pour atteindre son objectif de rattrapage.</li> </ul>	<p><b>Réalisé :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 40 communes carencées, 19 contrats déjà signés au 31 décembre 2015</li> </ul> <p><b>Prochaines étapes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Signature des contrats restants</li> <li>- Mise en place de conventions de stratégies foncières avec l'établissement public foncier d'Ile-de-France (EPFIF) pour les communes carencées</li> <li>- Exercice par l'Etat du droit de préemption urbain</li> </ul>
<p><b>Etendre l'éligibilité des prêts Gaïa Grand Paris aux secteurs d'aménagement OIN et CIN</b></p>	<p><b>Réalisé :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Entrée en vigueur des nouveaux prêts, conformément aux modalités précisées par le ministre des finances, relatifs aux : <ul style="list-style-type: none"> <li>- acquisitions foncières réalisées dans le cadre de CDT, d'OIN ou de CIN respectant l'objectif de production de 25 % de logement social : tarification des prêts fixée au taux du livret A augmenté de 60 points de base</li> <li>- acquisitions foncières réalisées dans le cadre de CDT, d'OIN ou de CIN respectant la proportion de 15 % de logement social dans un périmètre où les</li> </ul> </li> </ul>

	<p>collectivités concernées comportent en moyenne au moins 25 % de logement social : tarification des prêts fixée au taux du livret A augmenté de 70 points de base</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- opérations foncières de financement des infrastructures primaires et des équipements publics dans le cadre des CDT, d'OIN ou de CIN : tarification au taux du livret A augmentée de 100 points de base</li><li>- Durée des prêts portée à 20 ans</li></ul>
--	--

### Axe 3. Renforcer l'attractivité internationale et l'innovation, soutenir l'emploi

La lutte contre le chômage est la mère des batailles. Le Grand Paris est au cœur de ce combat et doit contribuer à la baisse du nombre de demandeurs d'emploi. Des leviers transversaux se mettent en place pour renforcer l'attractivité industrielle et l'innovation : création d'une marque unique à l'international, développement de l'innovation en liaison notamment avec la Ville de Paris, financement des grands investissements par des capitaux étrangers. Dans le même temps, trois réalisations majeures concentrent des efforts particuliers : le quartier d'affaires de La Défense, qu'il convient de redynamiser face à la concurrence mondiale ; l'arc de l'innovation, qui fait de la métropole de Paris un des lieux de concentration majeur des startups dans le monde ; la création de Paris Saclay, futur pôle de recherche et de développement à l'échelle de la compétition mondiale.

Par ailleurs, les structures d'aménagement se réorganisent, des chantiers émergent... Ils doivent profiter aux entreprises franciliennes. Les travaux du Grand Paris devraient générer 12 000 emplois dans les années à venir, auxquels s'ajouteront 6 000 emplois liés au renouvellement normal des effectifs lié aux départs en retraite. Au total, 18 000 emplois seront donc à pourvoir dans le bâtiment, dont 300 soudeurs, 1 300 professionnels du terrassement ou encore 900 ouvriers spécialisés dans la réalisation d'ouvrages métalliques.

Mesures	Plan d'action
<b>Renforcer l'attractivité du quartier d'affaires de La Défense</b>	<p><b>Réalisé :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le préfet de région a remis ses propositions à Matignon</li> </ul> <p><b>Prochaines étapes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place de la mission de pilotage et du comité de pilotage.</li> <li>- Nouvelle gouvernance au 1<sup>er</sup> janvier 2017</li> </ul>
<b>Faire émerger les « hubs internationaux du Grand Paris »</b>	<p><b>Réalisé :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réunion de lancement au cabinet du ministre avec la DIRECCTE, la SGP, la CDC et les partenaires privés le 23 novembre 2015</li> </ul> <p><b>Prochaines étapes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cahier des charges en cours de rédaction</li> <li>- Prochain comité de pilotage en janvier 2016</li> </ul>
<b>Aménager la redevance pour création de bureaux, commerces et entrepôts (RCBCE)</b>	<p><b>Réalisé :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Inscription en LFR 2015 (présenté en conseil des ministres le 13 novembre 2015)</li> <li>- Entrée en vigueur : 2016</li> </ul> <p><b>Prochaines étapes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place le système d'observation</li> <li>- Rédaction en cours d'un mode d'emploi pour les communes dans le zonage</li> </ul>
<b>Simplifier la réalisation des projets d'immobilier d'entreprises</b>	<p><b>Réalisé :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fin de la consultation publique sur le projet de décret le 4 décembre 2015</li> </ul> <p><b>Prochaines étapes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Publication du décret d'application de l'ordonnance créant la Procédure intégrée pour l'immobilier d'entreprise</li> <li>- Diffusion de la procédure</li> </ul>



<p><b>Etendre le dispositif « French Tech Ticket » à l'Ile-de-France</b></p>	<p><b>Réalisé :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sélection des candidatures effectuées</li> </ul> <p><b>Prochaines étapes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accueil des premiers entrepreneurs de start-up étrangers en janvier 2016, hébergement dans des incubateurs de la ville de Paris, mise à disposition de 5 chargés de mission Etat pour un « Helpdesk »</li> </ul>
<p><b>Accélérer l'ouverture des marchés du Grand Paris aux PME</b></p>	<p><b>Réalisé :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place de la plateforme numérique avec un lancement officiel prévu le 18 janvier 2016</li> </ul> <p><b>Prochaines étapes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire adhérer les grands donneurs d'ordre des différents secteurs du Grand Paris aux principes des chartes RSE et déclaration d'intention Grand Paris et PME</li> <li>- Accompagner les démarches plate-forme de l'investissement et baromètre en lien avec la CCI.</li> </ul>
<p><b>Attractivité</b></p>	
<p><b>Faciliter l'implantation d'entreprises étrangères</b></p>	<p><b>Réalisé :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Comité francilien de l'attractivité a été installé par le Préfet de région d'Ile-de-France et la Directrice générale de Business France le 8 juillet 2015. Les travaux des 4 groupes de travail ont été lancés en septembre 2015 et remis au comité francilien de l'attractivité le 20 novembre</li> <li>- Procédures coordonnées de prospection à l'étranger et à l'accueil de délégation étrangères mises en place</li> <li>- Plateforme numérique réalisée</li> </ul> <p><b>Prochaines étapes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation de supports de communication</li> </ul>
<p><b>Développer la marque « Grand Paris »</b></p>	<p><b>Réalisé :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- En cours dans le cadre du groupe de travail du comité francilien de l'attractivité pour aboutir à une marque unique</li> </ul> <p><b>Prochaines étapes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Validation de la marque et de son contenu de communication</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Recenser les projets entraînés par la mise en œuvre du Grand Paris et finançables par des investisseurs étrangers</li> <li>- Structurer une offre de financement « Grand Paris » pour les investisseurs internationaux</li> <li>- Assurer la promotion du Grand Paris et de ses projets, auprès des investisseurs internationaux</li> </ul>	<p><b>Réalisé :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Recensement des projets susceptibles d'être cofinancés par des investisseurs internationaux réalisé avec le ministère de l'économie, la Caisse des Dépôts, Paris Ile-de-France Capitale Economique et la Préfecture d'Ile-de-France. Actualisation réalisée tous les deux mois.</li> <li>- Nomination d'un conseiller diplomatique auprès du Préfet de région d'Ile de-France, pour mieux promouvoir le Grand Paris et ses projets à l'international avec l'ensemble des partenaires de l'Etat</li> </ul> <p><b>Prochaines étapes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise à jour commune des éléments marketing du Grand Paris</li> </ul>
<p><b>Mettre en place un espace dédié « Grand Paris de l'emploi » sur le site de Pôle emploi en déclinaison de la Convention signée au 22 janvier 2015.</b></p>	<p><b>Réalisé :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Collecte des offres d'emplois spécifiques au Grand Paris en cours (Pôle emploi) – mise en ligne mi-novembre</li> </ul> <p><b>Prochaines étapes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prise en compte des besoins en compétences dans la déclinaison du plan « 150 000 formations pour les demandeurs d'emploi »</li> </ul>

<p><b>Engager la signature d'une charte de responsabilité sociale</b> par les maîtres d'ouvrages pour faire du Grand Paris un chantier exemplaire</p>	<p><b>Réalisé</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une première vague de signature par les principaux maîtres d'ouvrage des transports (SGP, RATP, SNCF) a été faite le 5 octobre</li> </ul> <p><b>Prochaines étapes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Proposition de signature d'une charte similaire aux autres maîtres d'ouvrage</li> </ul>
<p><b>Améliorer l'adéquation entre l'offre de formation initiale de l'éducation nationale et les métiers porteurs du Grand Paris</b></p>	<p><b>Réalisé</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un correspondant unique aux trois rectorats est nommé comme interlocuteur des branches professionnelles sur le Grand Paris</li> </ul> <p><b>Prochaines étapes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivi en comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle</li> </ul>
<p><b>Informers les élèves et leurs familles sur les métiers porteurs du Grand Paris</b></p>	<p><b>Prochaines étapes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'une semaine des métiers spécifique pour les collèges sur l'année scolaire 2015/2016</li> </ul>

#### Axe 4. Assurer la transition énergétique, écologique et numérique

Le Grand Paris, métropole mondiale, doit montrer son exemplarité en matière de transition énergétique et écologique. Zone urbaine parmi les plus denses, le Grand Paris organise son développement de manière raisonnée, innovante et sobre, afin de préserver ses espaces naturels, ses ressources et réduire les sources de pollution. Il anticipe en outre les conséquences éventuelles du changement climatique sur la Seine pour écarter les crues et assurer un soutien en situation d'étiage.

Le Grand Paris doit être une « ville intelligente », grâce au numérique. Le Grand Paris sera la locomotive de la Grande école du numérique, dont l'objectif est de former aux nouveaux métiers du numérique des jeunes éloignés de l'emploi et, en priorité, les jeunes habitants des quartiers populaires. La création par la Ville de Paris d'un « arc de l'innovation » doit faciliter la création d'entreprises et d'emplois, développer des filières porteuses, notamment dans le numérique, et gommer la frontière du périphérique.

Mesures	Plan d'action
<b>Ecologie et Énergies</b>	
<p><b>Reconquérir la qualité de l'air :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- par la révision du plan de protection de l'atmosphère (PPA)</li> <li>- Par le soutien aux collectivités exemplaires</li> </ul>	<p><b>Réalisé :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'appel à projets « Villes respirables en 5 ans » a été lancé le 2 juin 2015. Les dossiers retenus sont : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 1 groupement de collectivités pour la catégorie « Villes respirables en 5 ans » : Ville de Paris, CA Est Ensemble, CA Plaine Commune, CA Grand Paris Seine Ouest, CA du Val-de-Bièvre, CD de la Seine-Saint-Denis, CD du Val-de-Marne, Mission de préfiguration de la Métropole du Grand Paris.</li> <li>▪ 1 collectivité est lauréate « en devenir » : CA Vallée de la Marne</li> <li>▪ 2 projets feront l'objet d'un contrat local de transition énergétique : Champlan et Saint-Maur des Fossés</li> </ul> </li> </ul> <p><b>Prochaines étapes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lancement de la mise en révision du PPA au 1<sup>er</sup> janvier 2016</li> <li>- Objectif : fin 2016</li> </ul>
<p><b>Monter, financer et animer un fonds d'aide au renouvellement des appareils de chauffage individuels au bois non performants sur leur territoire</b></p>	<p><b>Réalisé :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'appel à manifestation d'intérêt « Fonds Air » a été lancé le 10 juillet 2015. Décision prise d'accompagner deux collectivités par l'Ademe en 2016 : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ le Conseil départemental de l'Essonne (91) ;</li> <li>▪ la Métropole du Grand Paris via la Mission de préfiguration.</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>Anticiper le changement climatique</b></p>	<p><b>Réalisé :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Plan d'adaptation au changement climatique lancé par la DRIEE et l'agence de l'eau en octobre 2015</li> </ul> <p><b>Prochaines étapes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Tenue d'un comité de bassin spécial au printemps 2016</li> <li>- Conduite d'une étude pour consolider les connaissances de l'effet du changement climatique sur les inondations</li> </ul>

<p><b>Poursuivre le développement du chauffage urbain alimenté par des énergies renouvelables et de récupération (EnR&amp;R)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fonds chaleur</li> </ul>	<p><b>Réalisé :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- En 2015, 30 millions d'euros ont été accordés au titre du « Fonds Chaleur » pour le développement des énergies renouvelables en Ile-de-France : géothermie, Bois énergie, solaire thermique et photovoltaïque et réseaux de chaleur urbains.</li> <li>- Depuis le 1er janvier 2015, 15 140 nouveaux équivalents logements ont été raccordés à un réseau de chaleur alimenté par des énergies renouvelables</li> </ul> <p><b>Prochaines étapes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2016 : poursuite des soutiens financiers par le fonds chaleur</li> </ul>
<p><b>Renforcer le maillage écologique du territoire et des espaces de promenade</b></p>	<p><b>Réalisé :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) francilien adopté le 21 octobre 2013</li> <li>- Formations organisées les 2 et 15 juin 2015, à destination des collectivités et des bureaux d'études, sur la prise en compte des continuités écologiques dans les documents d'urbanisme;</li> <li>- Publication d'un guide intitulé "Prendre en compte le SRCE francilien dans les documents d'urbanisme"</li> </ul> <p><b>Prochaines étapes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménagement de berges à Bonneuil sur Marne porté par Port de Paris</li> <li>- Réaménagement et mise à l'air libre du lit de la Bièvre entre Antony et Paris (inscrit dans le SAGE Bièvre)</li> <li>- Aménagement des berges de la Marne à Noisy-le-Grand par la commune</li> </ul>
<p><b>Mieux protéger les forêts et les espaces ruraux et agricoles</b></p>	<p><b>Réalisé :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rédaction en cours d'un décret d'expérimentation pour la mise en place d'un fonds de compensation agricole destiné à financer des investissements collectifs dans les filières agricoles</li> <li>- Projet de décret sur la partie réglementaire du code forestier en cours d'examen au Conseil d'Etat</li> </ul> <p><b>Prochaines étapes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Entrée en vigueur du décret relatif au code forestier en</li> <li>- Lancement d'un groupe de travail interministériel régional sur les créations de zones agricoles protégées (ZAP) et zone de protection naturelle, agricole et forestière (ZPNAF)</li> </ul>
<p>Numérique</p>	
<p><b>Utiliser les (nouvelles) infrastructures pour le déploiement numérique :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Déployer la 3G /4G sur l'ensemble du métro et du RER</li> <li>- Offrir un accès sans fil à très haut débit dans les principales gares franciliennes (cf. Axe 1)</li> </ul>	<p><b>Réalisé :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Couverture par la RATP de la ligne A du RER et de la ligne 1 en 3 G et 4 G</li> </ul> <p><b>Prochaines étapes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation de la stratégie "digitale" de la SGP lors d'un prochain Conseil de Surveillance (conseil du 10 mars si possible)</li> <li>- Poursuite du plan de déploiement de la RATP afin de couvrir en 3G/4G l'ensemble des lignes de métro à l'horizon 2017</li> </ul>

<p><b>Faciliter l'accès à la formation et à l'emploi grâce au numérique :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire du Grand Paris la locomotive de la Grande école du numérique</li> <li>- Construire un Arc de l'innovation au cœur du Grand Paris</li> </ul>	<p><b>Réalisé :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un premier projet de 43 millions d'euros, fruit d'un partenariat entre la Ville de Paris et Est Ensemble, est lancé sur « l'Arc de l'innovation », il a vocation à développer des surfaces d'accueil pour les entreprises naissantes dans le domaine de l'innovation et du numérique.</li> </ul> <p><b>Prochaines étapes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Labélisation des premières formations « Grande école du numérique »</li> <li>- Amplification de la dynamique de construction de « l'Arc de l'innovation » par de nouveaux partenariats entre collectivités</li> </ul>
<p><b>Faire de la Métropole du Grand Paris une vitrine du numérique :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer l'excellence énergétique et environnementale par le numérique</li> <li>- Créer le Grand Paris de l'Open Data</li> <li>- Faire du Grand Paris un Living lab pour l'e-santé à l'échelle mondiale</li> <li>- Construire un réseau métropolitain de centres de données de proximité</li> </ul>	<p><b>Réalisé :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La Société du Grand Paris fait de l'ouverture des données un élément central de sa stratégie digitale (le Grand Paris Express sera le premier métro au monde « natif Open Data »)</li> <li>- Identification de nombreux espaces vides dans les futurs ouvrages du Grand Paris Express (puits, tunneliers, etc.) et étude en cours de la faisabilité technique d'une transformation de ces espaces en centres de données de proximité</li> </ul> <p><b>Prochaines étapes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagner par des crédits d'études les réflexions des collectivités sur la thématique de la ville intelligente et durable</li> <li>- Utiliser les 68 gares du Grand Paris Express un réseau de tiers lieux et de Living labs, dotés de ressources numériques de très grande capacité</li> </ul>
<p><b>Faire du Grand Paris la région la plus connectée d'Europe</b></p>	<p><b>Prochaines étapes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Généraliser l'accès à Internet à Très Haut Débit par la fibre optique dans chaque foyer et entreprise de l'Île-de-France</li> </ul>

## Volet II – Vivre le Grand Paris

### Axe 5. Développer les campus et les universités

Durant les trente dernières années, l'implantation de nouveaux établissements universitaires sur le territoire francilien a accompagné la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur. Il fallait favoriser leur coopération et améliorer leur visibilité internationale. Avec la loi pour l'enseignement supérieur et la recherche, l'Etat a permis à ces grands ensembles d'enseignement et de recherche de se structurer : huit COMUE regroupent désormais tous les établissements supérieurs de l'Ile-de-France et les grands organismes de recherche.

Deux projets emblématiques de l'action concertée de l'Etat et les collectivités territoriales permettent de faire émerger le nouveau paysage du Grand Paris de l'enseignement supérieur : Paris Saclay d'une part, le Campus Condorcet d'autre part. Le développement de véritables quartiers universitaires du Grand Paris doit permettre à la fois aux établissements universitaires et de recherche de contribuer à la transformation urbaine du Grand Paris, d'accroître leur attractivité internationale et de répondre aux besoins de logements des étudiants.

Mesures	Plan d'action
<b>Entretien, mettre aux normes, rénover les universités</b>	
<p><b>Rénover l'immobilier universitaire pour répondre aux enjeux du numérique et de la transition énergétique</b></p> <p>En particulier rénover le patrimoine immobilier consacré à la formation et à la recherche des sciences médicales</p>	<p><b>Réalisé :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sanctuarisation des 788 millions d'euros de crédits de l'Etat et de la Région par la signature le 9 juillet 2015 du CPER 2015-2020</li> <li>- Crédits 2015 : 92 millions d'euros (36 millions d'euros Etat et 56 millions d'euros Région)</li> <li>- Crédits 2016 planifiés lors de la réunion du 23 novembre : 123 millions d'euros (47 millions d'euros Etat et 75 millions d'euros Région), dont 19 millions dans les domaines des sciences médicales</li> </ul> <p><b>Prochaines étapes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lancement de l'actualisation des SPSI des établissements universitaires franciliens</li> </ul>
<b>Construire de nouveaux Campus</b>	
<p><b>Lancer les travaux du Campus Condorcet à la Plaine Saint-Denis</b></p>	<p><b>Réalisé :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuite de la consultation pour la sélection du groupement chargé de la réalisation du partenariat public privé (PPP)</li> <li>- Pour mémoire : la région va mobiliser 60 millions d'euros dans le cadre du CPER</li> </ul> <p><b>Prochaines étapes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Signature du PPP d'ici la fin du premier semestre 2016</li> <li>- Lancement du chantier fin 2016</li> </ul>
<p><b>Poursuivre les premières réussites du projet Paris-Saclay</b></p>	<p><b>Réalisé :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lancement du chantier de CentraleSupélec en juin 2015</li> <li>- Réseau de chaleur : 22 septembre 2015, signature d'un contrat de Conception-Réalisation-Exploitation-Maintenance (CREM) entre l'Établissement public Paris-Saclay (EPPS) et les entreprises IDEX Énergies et Egis. Ce marché s'étale sur 7 ans pour un montant de 51,7 millions d'euros</li> <li>- Accueil des premiers étudiants qui se verront délivrer un diplôme « Université Paris Saclay »</li> <li>- Mutualisation de 80% des formations en Master et regroupement des 20 écoles doctorales de l'Université</li> </ul>

	<p>Paris Saclay pour un diplôme de doctorat unique</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Signature unique pour toutes les publications scientifiques des 9 000 enseignants-chercheurs et 6 500 doctorants de l'Université Paris Saclay</li> <li>- Nomination de Philippe Van De Maele comme nouveau PDG de l'EPPS</li> </ul> <p><b>Prochaines étapes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Création de l'établissement public d'aménagement Paris-Saclay (EPAPS) au 1er janvier 2016 (décret en conseil d'Etat)</li> <li>- Mars 2016 : inauguration du centre de R&amp;D d'EDF</li> <li>- Sécurisation des plans de financement des écoles d'ici fin 2016</li> <li>- Signature des marchés travaux pour Télécom et ENS Cachan et du contrat de partenariat pour AgroParisTech au 1er trimestre 2016</li> </ul>
Assurer le logement des étudiants	
<p><b>Poursuivre le partenariat régional pour le développement de l'offre de logements étudiants</b></p>	<p><b>Réalisé :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Convention 2016 signée avec la Région pour la réalisation de 4 000 logements par an minimum, répartis à 50% PLUS à 50% PLS</li> </ul>
<p><b>Offrir des logements accessibles aux étudiants français et étrangers</b></p>	<p><b>Réalisé :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Travaux de la Cité internationale universitaire de Paris en cours : extension de la Maison de l'Inde (77 logements),</li> <li>- Pour la totalité du projet, la CIUP bénéficie de crédits d'études (2,5 millions d'euros) et de travaux (22 millions d'euros) apportés par les intérêts de la dotation Campus Paris intramuros</li> </ul> <p><b>Prochaines étapes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Premières livraisons des logements à Saclay en 2017</li> <li>- Lancement du chantier Condorcet en 2016</li> <li>- Travaux de la Cité internationale universitaire de Paris : 3 nouvelles maisons sur le parc Est (650 logements); 4 autres maisons (750 logements) seront construites sur le parc Ouest, à l'horizon 2020 ; 3 maisons (300 logements) seront construites dans un cadre partenarial par la Ville de Paris et livrées à partir de 2017.</li> </ul>

## Axe 6. Favoriser et partager la culture

Une métropole mondiale se distingue aujourd'hui par l'ouverture, la qualité et le dynamisme de sa vie culturelle comme de son patrimoine architectural. Ciment de la citoyenneté, facteur de lien social, la culture doit contribuer à faire disparaître les frontières sociales et symboliques de l'accès au savoir et à l'émotion, en même temps que les frontières géographiques se modifient avec la création du Grand Paris Express.

Un aller-retour permanent devra s'opérer entre les lieux culturels du Grand Paris. Plusieurs stratégies sont ainsi déployées pour construire cette politique culturelle du Grand Paris en s'appuyant sur un tissu culturel existant dense. 270 lieux culturels soutenus par l'Etat et les collectivités territoriales ont été répertoriés aux abords des 68 futures gares du Grand Paris. S'y ajoutent de nombreux festivals, 309 salles de cinémas dont 193 à Paris et en petite couronne, 1020 librairies dont 546 à Paris, 112 lieux et structures de musiques actuelles, 473 conservatoires de musique, de danse et d'art dramatique.

Enfin, la création d'un nouvel espace emblématique, la « Cité Médicis » à Clichy-Montfermeil, projet culturel exigeant d'envergure nationale et tourné vers le territoire complète le dispositif.

Mesure nouvelle	Plan d'action
<b>Préparer la création d'un « Pass-culture Grand Paris » annuel pour toute l'Ile-de-France</b>	<p><b>Réalisé :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mission d'inspection du ministère de la culture mise en place : conduite par monsieur J.Bouet et monsieur X.Roy : elle est chargée d'une proposition pour la ministre (une première esquisse a été remise fin décembre)</li> </ul> <p><b>Prochaines étapes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapport complet de la mission en mars 2016</li> </ul>
<b>Mettre en réseau les lieux de patrimoine, les bibliothèques, les médiathèques et les 32 « maisons des illustres » d'Ile-de-France</b>	<p><b>Réalisé :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lettre de mission à la DRAC en cours de rédaction</li> </ul> <p><b>Prochaines étapes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réunion des directions des maisons des illustres courant janvier 2016</li> </ul>
<b>Organiser un jumelage systématique entre chaque zone de sécurité prioritaire (ZSP) et une institution culturelle d'excellence</b>	<p><b>Réalisé :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- En cours de mise en œuvre sur Paris (Opéra, Philharmonie, Bibliothèque nationale de France)</li> <li>- Réunion de lancement le 23 novembre pour les trois ZSP parisiennes</li> <li>- Réunion le 10 décembre pour les autres ZSP franciliennes et préparation de la cartographie des jumelages</li> </ul> <p><b>Prochaines étapes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Chef de projet nommé en janvier 2016</li> </ul>
<b>Diffuser de « l'art dans la ville » grâce aux gares et au nouveau réseau de transport</b>	<p><b>Réalisé :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Délibération du Conseil de surveillance du 13 novembre 2015 approuvant la création d'un fonds de dotation dans le cadre de la mise en œuvre du projet culturel du Grand Paris Express</li> </ul> <p><b>Prochaines étapes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuite de la mise en œuvre du Schéma directeur des actions culturelles</li> </ul>



<p><b>Créer un service territorial de l'architecture et du patrimoine (STAP) à l'échelle métropolitaine</b></p>	<p><b>Réalisé :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Préparation de la réorganisation en cours (état des lieux des implications statutaires)</li> </ul> <p><b>Prochaines étapes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mission d'accompagnement du projet</li> </ul>
<p><b>Créer un nouvel espace emblématique, la « Cité Médicis » à Clichy-Montfermeil</b></p>	<p><b>Réalisé :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 19-25 novembre : approbation des statuts de l'établissement public de coopération culturelle (EPCC) par la communauté d'agglomération de Clichy-Montfermeil et par chacune des deux communes</li> <li>- 8 décembre : création de l'EPCC et nomination de ses membres (4 membres Etat : SG MCC, DGCA, PRIF, DRAC).</li> <li>- 22 décembre : premier conseil d'administration de l'EPCC.</li> </ul> <p><b>Prochaines étapes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Démolition de la Tour Utrillo en 2016</li> <li>- Programme de préfiguration</li> <li>- Installation d'un bâtiment provisoire</li> </ul>

## Axe 7. Préparer les candidatures aux Jeux Olympiques et paralympiques et à l'exposition universelle

La candidature de Paris pour l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 est déposée. Dans l'hypothèse où cette candidature serait retenue, les Jeux se tiendront à l'échelle de la métropole et de l'Ile de France. Le président de la République a également indiqué la volonté d'accueillir, dans le Grand Paris, l'Exposition universelle en 2025. La compétition sera relevée pour chacune de ces candidatures.

Elles constituent déjà une opportunité formidable de rassembler les Franciliens et les acteurs économiques, de promouvoir les valeurs du sport et sa pratique et de renforcer l'image de la France dans le monde. La qualité des équipements existants ou d'ores et déjà programmés en région parisienne, le savoir-faire francilien en matière d'organisation de grands événements internationaux et notre capacité à bâtir des installations innovantes et de qualité (village olympique, centres de presse, nouveaux équipements sportifs...) permettent de relever ces défis avec confiance. A ce stade, il s'agit d'une exigence de travail et d'imagination collective.

Mesures	Plan d'action
<b>Jeux Olympiques et Paralympiques 2024</b>	
<b>Créer un GIP qui succèdera prochainement à l'association « Ambition Olympique et Paralympique 2024 »</b>	<b>Réalisé :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Envoi de la lettre d'intention de candidature de Paris auprès du Comité International Olympique (CIO) le 12 septembre 2015</li> <li>- Création du GIP en décembre 2015</li> </ul>
<b>Contribuer à l'aménagement du site retenu pour le village olympique</b>	<b>Réalisé :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 5 novembre : choix des site lors du conseil d'administration de l'Association d'Etude Ambition Olympique et Paralympique : Saint-Denis Pleyel pour le village olympique et paralympique : du site de Dugny – Le Bourget pour le centre des médias et le village média et du site de Saint-Denis, Aubervilliers pour l'implantation du centre aquatique principal</li> </ul> <b>Prochaines étapes :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Préparation d'une opération d'intérêt national sur la Seine-Saint-Denis</li> </ul>
<b>Accompagner les prochaines étapes de la candidature aux jeux olympiques et paralympiques 2024</b>	<b>Prochaines étapes :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Choix de l'implantation des principaux autres sites sportifs en janvier 2016</li> <li>- Rédaction en décembre 2015 des réponses de l'Etat aux questionnaires transmis par le CIO en vue de la remise d'un pré-dossier de candidature au CIO en février 2016</li> </ul>
<b>Créer une fondation pour solliciter le mécénat d'entreprise et soutenir la candidature aux JO par des acteurs privés.</b>	

<b>Exposition Universelle 2025</b>	
<p><b>Exposition Universelle 2025 :</b> Construire un dispositif pour porter la candidature à l'exposition universelle 2025</p>	<p><b>Réalisé :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nomination de Pascal Lamy comme délégué interministériel chargé de la coordination des acteurs publics et de l'action diplomatique</li> <li>- Intervention du président d' EXPOFRANCE 2025 devant les ambassadeurs</li> <li>- EXPOFRANCE 2025 à la Sorbonne</li> <li>- Evaluations ex-ante des retombées économiques en cours</li> <li>- Approche exploratoire des sites potentiels aménageables pour l'Expo Universelle dans cadre du grand Paris en cours</li> </ul> <p><b>Prochaines étapes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dépôt de la candidature en avril 2017 auprès du Bureau International des Expositions (BIE)</li> <li>- Elaboration d'un cahier des charges pour affiner l'étude des sites potentiels</li> <li>- Création d'un GIP pour porter la candidature de la Paris (substitution à l'association Expo France2025) et configuration de la gouvernance</li> </ul>

## AXE 8. S'ouvrir sur la Vallée de la Seine

Le projet de développement engagé avec le Grand Paris ne se limite pas aux frontières de la métropole ou de la Région Ile-de-France. Il engage directement les territoires du bassin parisien et plus particulièrement de la Vallée de la Seine. Ce territoire, cohérent et riche de nombreux atouts, est un enjeu d'intérêt national qui réunit les régions normandes et francilienne autour de défis communs : renforcer le réseau portuaire, maritime et fluvial ; structurer un système logistique multimodal performant ; consolider les filières industrielles ; conforter les coopérations au sein de l'enseignement supérieur, le tourisme et la culture ; utiliser de façon optimale et durable un espace densément occupé ; et préserver un environnement naturel exceptionnel. Le renforcement de l'attractivité des ports du Havre et de Rouen pour l'approvisionnement de l'Ile-de-France est un enjeu stratégique qui mobilisera d'importants investissements (aménagement des ports, amélioration des liaisons ferroviaire – grâce au projet Serqueux-Gisors – et fluviales).

Mesure	Plan d'action
<b>Engager les initiatives en faveur du développement durable de la Vallée de la Seine</b>	<p><b>Réalisé :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lancement du premier appel à projets par l'ADEME en juillet 2015</li> <li>- Dépôt d'une vingtaine de dossiers de demande de financement pour instruction</li> <li>- Sélection des premiers projets de l'appel à manifestation d'intérêt de l'ADEME</li> </ul>
<b>Mettre en œuvre dès 2015 le contrat de plan interrégional de la Vallée de la Seine (CPIER) :</b> <b>Approbation finale du contrat de plan interrégional de la Vallée de la Seine</b>	<p><b>Réalisé :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Signature du CPIER le 25 juin 2015</li> <li>- Lancement du premier appel à projets par l'ADEME en juillet 2015</li> <li>- Approbation d'une première programmation annuelle</li> </ul> <p><b>Prochaines étapes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prochain comité directeur en début d'année 2016</li> </ul>
<b>Ligne nouvelle Paris Normandie (LNPN) dans le cadre du CPIER :</b> projet composé de trois sections de ligne nouvelle, Paris-Mantes, Mantes-Évreux et Rouen-Yvetot (résorber durablement les bouchons ferroviaires et améliorer la régularité) - Projet prioritaire, à réaliser à l'horizon 2030, il est estimé à 5,3 milliards d'euros (aux conditions économiques de 2010)	<p><b>Réalisé :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conventions signées pour couvrir l'étape 1 des études à hauteur de 22 millions d'euros (2015-2016)</li> <li>- Mise en place d'un groupe de réflexion dédié à la desserte de La Défense (juillet 2015)</li> <li>- fin septembre 2015 : lancement d'une nouvelle étape de la concertation du public avec de nouveaux outils de communication (site internet interactif...)</li> <li>- Début de la démarche projet de territoire en septembre 2015, destinée à étudier les retombées (économiques, démographiques, ...) de la future ligne nouvelle</li> </ul> <p><b>Prochaines étapes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Comité de pilotage en février 2016</li> <li>- Elaboration d'une cartographie 3D sur l'ensemble du périmètre d'étude</li> <li>- Mise en ligne d'une carte participative de concertation (<a href="http://carticipe.lnnpn.fr/">http://carticipe.lnnpn.fr/</a>)</li> <li>- Lancement des premières études de trafic (notamment en Ile-de-France, en croisant avec les données RER et Transilien)</li> <li>- Etudes sur le plan de voie de Mantes (en lien avec le projet EOLE), avec l'élaboration de premiers scénarios</li> </ul>

<p><b>Favoriser la diversité des fonctions économiques:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Promouvoir une logistique urbaine respectueuse de l'environnement</li> <li>- Développer les coopérations entre entreprises pour mieux diffuser l'innovation</li> <li>- Conforter les fonctions de transport international autour de Roissy et du Havre</li> </ul>	<p><b>Réalisé :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Logistique urbaine : démarche lancée en 2015 pour des actions pluriannuelles,</li> <li>- Coopération inter-entreprises : premiers projets sélectionnés (aéronautique, cosmétique, tourisme)</li> </ul> <p><b>Prochaines étapes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lancement des premières actions de coopération inter-entreprises</li> <li>- Transport international : démarche engagée durant l'automne</li> </ul>
<p><b>Enrichir l'offre touristique et diffuser la fréquentation:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Promouvoir la destination "impressionnisme",</li> <li>- Structurer le développement des activités de croisière,</li> <li>- Créer la Seine à vélo</li> </ul>	<p><b>Réalisé :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cartographie inventaire de l'existant en itinéraires cyclables à l'échelle de la Vallée de la Seine</li> </ul> <p><b>Prochaines étapes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lancement de l'inventaire des besoins en itinéraires cyclables à l'échelle de la Vallée de la Seine</li> </ul>
<p><b>Doter l'axe Seine d'une vision de développement stratégique à long terme</b></p>	<p><b>Prochaines étapes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nomination d'un responsable de mission</li> </ul>

## Volet III – Adapter les institutions aux échelles de la vie citoyenne

### *Axe 9. Prévoir à chaque échelle, une instance de décision*

Les avancées accomplies par les projets du Grand Paris doivent se pérenniser dans un cadre politique, afin que les citoyens se les approprient. L'organisation politique du Grand Paris doit ainsi permettre de passer d'un projet d'infrastructures à un projet global d'aménagements pour inventer ensemble la ville et la métropole de demain.

Agir sur le volet institutionnel du Grand Paris, c'est donner aux élus engagés sur ce territoire, les moyens d'agir le plus efficacement possible au service des citoyens. L'amplification de la construction intercommunale constituait une urgence pour garantir la solidarité et la cohésion territoriale et assurer une péréquation des ressources.

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) a ainsi organisé la création d'une métropole à l'échelle des quatre départements de la petite couronne (la métropole du Grand Paris) et le renforcement des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) en grande couronne.

Au 1er janvier 2016, est donc créé, avec l'institution de la métropole du Grand Paris (MGP), un nouvel établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, englobant Paris, les 123 communes de petite couronne et sept villes de grande couronne : Argenteuil et les communes situées autour du pôle d'Orly. Dans le même temps, la création des établissements publics territoriaux (EPT) simplifie la carte de l'intercommunalité, en fusionnant et harmonisant les groupements de communes existants en petite couronne.

Mesures	Point d'avancement
<p><b>La métropole du Grand Paris</b> La loi NOTRe du 7 août 2015 confirme la création de la métropole au 1<sup>er</sup> janvier 2016 et apporte des précisions sur ses compétences, ses finances et son organisation.</p>	<p><b>Réalisé :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Loi NOTRe : promulguée le 7 août 2015.</li> <li>- Projet de « carte des territoires de la métropole » présentés lors du Conseil des élus de la mission de préfiguration de la MGP le 16 juillet 2015</li> <li>- Décret de périmètre de la Métropole en fonction des délibérations des communes comprenant une infrastructure aéroportuaire paru le 2 octobre 2015.</li> <li>- Conseil de surveillance des élus de la métropole du Grand Paris le 10 novembre : présentation du pré diagnostic et éléments d'orientation sur le projet métropolitain et sur l'intérêt métropolitain</li> </ul> <p><b>Prochaines étapes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La séance d'installation du conseil métropolitain est programmée le 22 janvier 2016</li> </ul>
<p><b>Fixer les périmètres des établissements publics territoriaux (EPT) de la métropole du Grand Paris (MGP) fin novembre 2015</b></p>	<p><b>Réalisé :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Consultation en cours des communes sur les projets de décret de périmètres des établissements publics territoriaux (EPT)</li> <li>- Consultation est achevée, examiné par le Conseil d'Etat</li> <li>- 11 décembre 2015 : promulgation des 11 décrets</li> </ul> <p><b>Prochaines étapes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les EPT devront tenir leurs conseils d'installation courant janvier 2016</li> </ul>
<p><b>Les grands EPCI en grande couronne</b></p>	<p><b>Réalisé :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Loi NOTRe : promulguée le 7 août 2015.</li> <li>- Dernière commission régionale de coopération intercommunale le 19 octobre.</li> <li>- Arrêtés définitifs de périmètres pour nouveaux EPCI effectifs au 1er janvier 2016.</li> </ul> <p><b>Prochaines étapes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Hors unité urbaine, des schémas départementaux de coopération intercommunale achèveront la rationalisation de la carte intercommunale en Ile-de-France au 31 décembre 2016.</li> </ul>

## Annexe – Quelques chiffres clés, quelques informations...

- 65 740 logements autorisés sur les douze derniers mois (novembre 2014 - octobre 2015) est en évolution de + 2,7%, 60 350 logements commencés sur les douze derniers mois soit + 6,5% (données en dates réelles estimées)
- China Investissement corporation a signé en novembre un chèque de 1 milliard d'euros en partenariat avec la CDC en faveur des projets et des actifs du Grand Paris ;
- Un milliard d'euros va être engagé pour rénover et opérer des changements entre 2016 et 2025 sur les 243 hectares du marché d'intérêt national (MIN) de Rungis, plus grand marché de produits frais au monde, en parallèle des projets d'exportation du modèle du MIN à l'international sont en cours, en particulier à Dubaï.
- La capitale se place pour la quatrième année consécutive en tête du « QS World best student cities » qui classe 75 grandes villes du monde au regard de la qualité de vie étudiante, devant Melbourne, Tokyo, Sidney et Londres



